

Commune de Baulon

Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

Le premier juin deux mille dix-sept, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mai deux mille dix-sept, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Paul RIU, Maire.

Présents :

MM. RIU Jean-Paul, FERRÉOL Thierry, Mme GRIMAUULT Séverine, M. RENAUD Jean-Marc, Mme LOGEUX Karine, MM. LANERET Olivier, CHASLES Paul, Mmes ORLAC'H Anne-Marie, HAMON Chantal, MM. BELLOT DES MINIERES Hubert, MASSOT Yvan, Mmes MILLON Magali, CHAMPION Isabelle, TATARD Céline, VERMET Françoise, PAQUET Isabelle, M. CRAMBERT Jean-Paul

Absents excusés :

M. GEORGEAULT Xavier donne pouvoir à Mme CHAMPION Isabelle,
M. DAVID Stéphane donne pouvoir à Mme PAQUET Isabelle

Mme GRIMAUULT Séverine est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 4 mai 2017 est approuvé (abstention de M. DAVID).

2017-049-01 – VOIRIE – « ZONE 30 » DANS LE BOURG – APPROBATION

M. LANERET, adjoint au Maire _ présente la proposition de la commission Voirie, approuvée par le Bureau municipal, de placer le centre-bourg en zone limitée à 30km/h aux véhicules, afin de sécuriser la circulation automobile et piétonne dans le bourg.

Considérant l'accroissement du trafic, le manque de respect du règlement du Code de la Route par de nombreux automobilistes et la présence de points sensibles, il est proposé de sécuriser le bourg dans un rayon d'environ 500m à partir de l'intersection des RD38 et RD69.

Sont concernées les voies suivantes :

- La RD38 en zone agglomérée, depuis le ralentisseur de Boutard jusqu'au ralentisseur de l'entrée du bourg rue de Lassy, l'allée des Lauriers ;
- La RD69 en zone agglomérée, depuis l'intersection du lotissement du Bignon jusqu'à l'intersection de l'allée des Pique-prunes ;
- La rue de l'Ancienne Gare en partie Est ;
- La rue des Tourettes, le lotissement des Tourettes, le lotissement du Clos Morin, l'impasse des Bourdons ;
- La rue du Stade, La rue Philippe, la résidence du Stade, le passage de la Serpinette ;
- La rue des Brullons, la rue de la Motte (à partir du cimetière), la rue des Camelins, la rue des Peupliers,
- la rue de la Feuillée ;
- La rue du Temple, la rue de la Geôle ;
- La rue d'Ahaut, la rue du Ruisseau de l'Aulne, le lotissement du Chant de la Forêt, le lotissement du Champ de la Comtesse, la résidence du Bignon et la résidence des Bruyères.

Il est précisé que la commune dispose de nombreux panneaux de zone 30 stockés au service technique avant 2017. Par conséquent il n'est nécessaire d'acheter que quelques panneaux de signalisation supplémentaires pour un coût estimatif de 300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **la création d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h dans les rues et secteurs du centre-bourg cités ci-dessus ;**
- **que les crédits nécessaires seront pris sur ceux votés au BP 2017 pour les installations de voirie ;**
- **d'autoriser M. le maire à engager les dépenses et à signer toute pièce concernant ces dispositifs.**

Votants : 19

Pour : 16

Contre : 1 (M. DAVID)

Abstentions : 2 (MM. CHASLES et CRAMBERT)

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

2017-050-02 – ECOLE PRIVEE – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

M. FERRÉOL, adjoint au Maire _ rappelle le contrat d'association relatif à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat de l'école privée.

Il communique au Conseil Municipal l'état des dépenses de fonctionnement réalisées en 2016 pour l'école publique, pour un montant total de : 97 016,17€.

Après analyse du compte administratif 2016, les coûts par élève suivants ont été calculés :

- Coût d'un élève de maternelle : 59 803,04€ / 62 = 964,57€ ;
- Coût d'un élève de l'élémentaire : 37 213,13€ / 93 = 400,14€.

La différence de montant se justifie principalement par les frais de personnel. En effet, la commune est tenue d'employer des ATSEM dans les classes de maternelle.

De plus, il est proposé de verser une aide pour les dépenses de fournitures scolaires individuelles à usage privatif, qui entrent dans les dépenses facultatives à caractère social, pour la somme de 880,10€, également calculée sur la base du compte administratif 2016.

Considérant ces coûts à l'élève, le Conseil municipal DECIDE :

- de fixer le montant de la participation à l'OGEC pour l'année scolaire 2017/2018 pour les dépenses de fonctionnement de l'école privée à 75 581,14€, selon les modalités de calcul suivantes :
 - maternelle : 964,57€ x 46 élèves = 44 370,22€ ;
 - élémentaire : 400,14€ x 78 élèves = 31 210,92€.
- De verser 880,10€ de subvention à caractère social pour les fournitures scolaires individuelles à l'OGEC.

Le montant de 75 581,14€ sera versé selon 4 échéances trimestrielles à partir du 1^{er} septembre 2017, tandis que la subvention de 880,10€ sera versée en une seule fois.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2017-051-03 – TARIFS COMMUNAUX

	Petite Salle Capacité : 80 personnes sans cuisine			Grande Salle : 280 personnes la Petite Salle est incluse dans la Grande Salle sans cuisine			Petite salle + Cuisine			Grande salle + cuisine		
	Particuliers		Asso. de la Commune	Particuliers		Asso. de la Commune	Particuliers		Asso. de la Commune	Particuliers		Asso. de la Commune
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Journée (8h - 18h)	112 €		46 €	163 €	198 €	67 €	224 €		90 €	274 €	352 €	111 €
Soirée (14h - 4h)	112 €		46 €	163 €	198 €	67 €	224 €		90 €	274 €	352 €	111 €
Journée + soirée (8h - 4h)	144 €		66 €	232 €	309 €	100 €	287 €		131 €	377 €	507 €	164 €
Vendredi 18h- Dimanche 4h	159 €		76 €	251 €	319 €	117 €	299 €		138 €	396 €	522 €	175 €
Week-end (samedi 14h - dimanche 18h)	186 €		81 €	306 €		122 €	363 €		155 €	483 €		195 €
Week-end (samedi 8h - lundi 4h)	219 €		89 €	372 €	518 €	131 €	436 €		176 €	590 €	804 €	221 €
Week-end (vendredi 18h - lundi 4h)	251 €		110 €	426 €	579 €	165 €	470 €		199 €	644 €	867 €	253 €

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

Réveillon (de 12h à 12h)	Tarif unique		Particuliers : 636,50 € Professionnels : 1280 €			
Vin d'honneur - inhumation	Tarif unique	34 €				
Vin d'honneur durée max : 3h	Tarif unique	89 €				

Caution sur le matériel de sono-vidéo loué uniquement aux associations de Baulon: 500€

TARIFS CANTINE ET GARDERIE		TARIFS INSERTION BULLETIN	
Tarifs cantine		1/8 page pour 1 bulletin	40,00 €
Repas enfant	3,70 €	TARIFS CIMETIERE	
Repas majoré	4,20 €	Concessions	
Critères de prise en charge	4,20 €	30 ans	194,00 €
Repas adulte	5,50 €	15 ans	97,00 €
Repas agent communal	3,40 €	Taxes funéraires	
Couvert pour repas allergique	0,50 €	1 profondeur	128,00 €
Tarifs garderie		2 profondeurs	144,00 €
Forfait matin	1,55 €	Exhumation cercueil entier	117,00 €
Forfait soir jusqu'à 18h	1,55 €	Exhumation cercueil détruit	69,00 €
Forfait soir jusqu'à 19h	1,95 €	Inhumation	58,50 €
Forfait soir étude surveillée (17h-18h)	1,05 €	Colombarium	
Forfait soir étude surveillée (17h-19h)	1,55 €	30 ans	1 489,00 €
Après 19h (par 1/4h)	6,00 €	15 ans	747,00 €
Temps d'activités scolaires (TAP)		Dispersion de cendres	107,00 €
Par trimestre / 1 enfant	5,00 €	Ouverture / fermeture case	53,50 €
Par trimestre / 2 enfants	10,00 €	TARIFS PHOTOCOPIES	
Par trimestre / 3 enfants et +	13,00 €	Tarifs particuliers	
TARIFS MEDIATHEQUE		A4	0,36 €
Impression A4 N&B	0,30 €	A3	0,67 €
Remplacement carte de lecteur	2,00 €	Tarifs associations	
Remboursement de documents non rendus, perdus ou détériorés		A4	0,20 €
		A3	0,25 €
Livre de poche ou revue	6,00 €	TARIFS VOIRIE	
Album enfant, CD ROM, BD	12,00 €	Busage (ml)	49,00 €
Livre broché, disque compact	18,00 €	Canivaux en imite de propriété (ml)	103,00 €
Coffret disques compacts	36,00 €	Terre végétale (m3)	3,00 €
DVD, Beau livre, livre d'art	46,00 €	Branchement d'eau pluviale sur réseau existant (u)	265,00 €
Festival Marmaille		DROITS DE PLACE	
Adultes / enfants	6,00 €	Commerçants ambulants	
Programmateurs	4,00 €	Vente hebdomadaire (/trimestre)	15,00 €
TARIFS ESPACE JEUNES		Vente occasionnelle (/jour)	10,00 €
Cotisation annuelle	10,00 €	Manèges	
Participation aux sorties	5,00 €	Forfait journalier	50,00 €
Soirée avec repas	3,00 €	Branchement électrique (/jour)	4,50 €
Le verre de sirop à l'eau	0,20 €	Cirques ou manifestations sous chapiteau	
Le sachet de bonbons	1,00 €	Forfait 2 jours	15,00 €
La barre de céréales ou chocolatée	1,00 €	Branchement électrique (/jour)	4,50 €
-		Jour supplémentaire	5,00 €

M. Thierry FERRÉOL _ adjoint aux Finances _ présente le rapport de la commission des finances, préalablement étudié en commission des affaires scolaires pour la partie tarifs scolaires et périscolaires, concernant la révision des tarifs municipaux, dont la synthèse est inscrite dans les tableaux ci-dessus. Il est précisé que les tarifs concernant la médiathèque seront votés lors d'un prochain conseil, car une réflexion sur l'harmonisation de la pratique des bibliothèques du territoire intercommunal est en cours.

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

Location de la salle polyvalente aux associations communales :

Chaque association de la commune bénéficiera de la gratuité de la salle en semaine, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés.

Les samedis, dimanches et jours fériés, la salle leur est louée au tarif « associations », dans la limite de 5 locations par année scolaire. Au-delà, la salle peut leur être louée, mais au tarif « associations » multiplié par 2 (200%).

NB : en cas de location le week-end (forfait 2 jours ou 3 jours) incluant le vendredi soir, la location est payante.

Une fois par année scolaire, à une date librement déterminée en accord avec la mairie, les associations pourront bénéficier d'un tarif payant « associations » divisé par 2 (50%) – *location incluse dans les 5 locations payantes par an.*

Enfin, Les associations pourront une fois par année scolaire, louer la salle polyvalente à titre gratuit un samedi, un dimanche ou un jour férié, pour :

- o leur assemblée générale ;
- o lors d'une répétition générale (théâtre, danse...) sans entrées payantes ;
- o pour l'organisation d'une cérémonie officielle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'adopter les dispositions ci-dessus.
Les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2017.

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2017-052-04 – BUDGET « ENERGIE SOLAIRE » – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. FERRÉOL _ adjoint au Maire en charge des Finances _ présente la décision modificative n°1. Compte tenu d'un incident technique détecté tardivement, la production d'énergie a diminué de moitié en 2016. Par conséquent ce budget, sans aide du budget principal, ne pourra pas financer la charge d'emprunt annuelle. Une subvention d'équilibre de 3900€ est décidée du budget principal vers ce budget annexe. De plus, le chapitre 011 n'est pas suffisant pour payer le bureau d'études qui a analysé cet incident technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE :

Section de fonctionnement :

Dépenses chapitre 011

Article 6226 – honoraires + 200,00€

Recettes chapitre 74

Article 74 – subvention d'exploitation + 3 700,00€

Recettes chapitre 75

Article 757 – redevances versées par les concessionnaires - 3 900,00€

TOTAL FONCTIONNEMENT + 200,00€

Dépenses

Augmentation de crédits + 200,00€

Diminution de crédits - 0,00€

Recettes

Augmentation de crédits + 3 900,00€

Diminution de crédits - 3 700,00€

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2017-053-05 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

M. FERRÉOL _ adjoint au Maire en charge des Finances _ présente la décision modificative n°2. L'information reçue de la part des services de l'Etat concernant les dotations annuelles et sur les taxes locales a permis de dégager des recettes de fonctionnement complémentaires de 47 838€.

Commune de Baulon
Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

Une partie est virée en section d'investissement pour financer l'achat de réserves foncières dans le bourg (habitat) pour 43 938€, et 3900€ correspondent au versement d'une subvention d'équilibre destinée au budget annexe autonome « Energie solaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE :

Section de fonctionnement :

Dépenses chapitre 67

Article 67441 – subvention aux budgets annexes + 3 900,00€

Dépenses chapitre 023

Article 023 – virement à la section d'investissement + 43 938,00€

Recettes chapitre 73

Article 73111 – taxes foncières et d'habitation + 1 553,00€

Recettes chapitre 74

Article 7411 – dotation forfaitaire + 18 661,00€

Article 74121 – dotation de solidarité rurale + 25 346,00€

Article 74834 – compensation des exonérations de TF - 705,00€

Article 74835 – compensation des exonérations de TH + 2 983,00€

TOTAL FONCTIONNEMENT + 47 838,00€

Dépenses

Augmentation de crédits + 47 838,00€

Diminution de crédits - 0,00€

Recettes

Augmentation de crédits + 48 543,00€

Diminution de crédits - 705,00€

Section d'Investissement :

Recettes chapitre 13

Article 13251 / 215 – subvention / éclairage public 2017 + 33 180,00€

Recettes chapitre 021

Article 021 – virement depuis la section de fonctionnement + 43 938,00€

Dépenses chapitre 204

Article 2041512 / 215 – subvention d'équipement – éclairage public 2017 - 23 700,00€

Dépenses chapitre 21

Article 2111 – terrains nus / réserves foncières + 43 938,00€

Dépenses chapitre 23

Article 238 / 215 – avances / éclairage public 2017 + 56 880,00€

TOTAL INVESTISSEMENT + 77 118,00€

Dépenses

Augmentation de crédits + 100 818,00€

Diminution de crédits - 23 700,00€

Recettes

Augmentation de crédits + 77 118,00€

Diminution de crédits - 0,00€

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

2017-054-06 – ESPACE-JEUNES – CONVENTION AVEC LE CENTRE DES BRUYERES

L'agent récemment embauchée en CDD au 1^{er} mars 2017 au poste d'animatrice jeunesse a remis sa démission, qui sera effective à compter du 10 juin 2017. Cet agent a parfaitement su s'adapter au poste, a rapidement intégré les équipes et s'est pleinement investie auprès des élus, mais malheureusement des raisons de santé d'un parent la conduisent à retourner chercher un emploi en Vendée.

Mme GRIMAULT, adjointe aux affaires enfance-jeunesse, explique que compte tenu des efforts et les démarches engagées par la commission et les agents pour remettre en service l'espace-jeunes, mais aussi et surtout pour maintenir le service auprès des jeunes qui auront apprécié cette réouverture après plusieurs mois

Commune de Baulon

Réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017

de fermeture, il convient de proposer le maintien du service par l'intermédiaire du Centre des Bruyères, en attendant le recrutement d'un nouvel agent.

Le Directeur du Centre des Bruyères propose de mettre à disposition un des animateurs de son équipe, qui a déjà travaillé auprès d'un public composé d'adolescents, du 10 juin 2017 jusqu'aux vacances d'automne 2017. Le contrat proposera un renouvellement de cette mise à disposition en cas de difficulté de recrutement pour cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE la mise en place de cette prestation par le Centre des Bruyères à compter du 10 juin 2017, et autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition en ce sens.

Votants : 19 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1 (M. CRAMBERT)

INFORMATIONS DIVERSES

- Afin de solutionner l'absence imprévue de Mme PAQUET pour 2 permanences à tenir lors des élections législatives, Mmes ORLAC'H et TATARD acceptent de prendre la relève à sa place ;
- M. le Maire explique que l'entreprise ISL Ingénierie basée à Angers doit venir sur le barrage de la Musse pour voir l'ouvrage. Un compromis reste à trouver avec M. DE PIOGER pour aboutir au financement de l'étude, théoriquement établie à 50/50 avec la commune ;
- Mme LORGEUX remercie tous les bénévoles qui ont œuvrés au bon déroulement des manifestations du 27 mai. Elle informe que l'artiste COSTIC, face au succès rencontré, a déjà planifié une nouvelle représentation en mars 2018 ;
- Il est répondu à M. CRAMBERT que la limitation du tonnage sur le barrage de la Musse interviendra qu'après avoir reçu la proposition d'organisation d'un nouveau circuit de collecte du SMICTOM ;
- M. RENAUD informe des dates des prochaines réunions des commissions :
 - « Commerces et artisanat » le 6 juin à 20h30 ;
 - « Assainissement » le 20 juin à 20h30.
- M. le Maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 6 juillet 2017.

Clôture de la séance à 21h35